

Activités de la sous-section des bibliothèques de comité d'entreprise

LA SOUS-SECTION DES BIBLIOTHÈQUES DE COMITÉ D'ENTREPRISE, en sommeil depuis quelques années, s'est reconstituée au printemps à l'initiative de cinq bibliothécaires de CE, Martine Bodereau (BCE Air-France Toulouse), Myriam Noguès (BCE SNCF Toulouse), Colette Guimard et Dominique Robisson (BCE BNP Paris) et Philippe Pineau (Médiathèque CE Thales Châtelleraut).

La sous-section était en sommeil après une forte activité dans les années 80 où enquêtes régionales et nationales et journées d'études avaient contribué à faire reconnaître les BCE comme composante essentielle du tiers-réseau de la lecture publique aux côtés des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales de prêt. Le libre accès, l'encyclopédisme et le pluralisme des fonds et collections, et la gratuité avaient été les critères retenus par Jean Gattégno, directeur du livre et de la lecture pour intégrer les bibliothèques de comité d'entreprise dans le grand réseau de la lecture publique. Une subtile dialectique entre spécificité et ouverture marquait l'originalité, le caractère irremplaçable des BCE et leur désir de coopération avec les autres secteurs de la lecture publique.

Vers le renouveau des BCE

En 1991, le ministère de la Culture prenait l'initiative d'une grande enquête qui donna une photographie assez précise de l'état de la lecture dans les entreprises de plus de 500 salariés. L'année suivante paraissait la « Charte pour le développement de la lecture en entreprise », signée par l'ABF, les syndicats CGT, CFTD, CGT-FO, CGC et CFTC. Cette Charte émet des « souhaits et recommandations » qui précisent les responsabilités et les engagements des élus de CE et organismes équivalents, des employeurs, des bibliothécaires, des pouvoirs publics, et prônent le partenariat pour les PME-PMI. Des annexes offrent des repères chiffrés, des informations et livrent des expériences de coopération. C'est le grand texte de référence. Les bibliothécaires comptaient beaucoup sur ce texte de la Charte pour voir les locaux s'agrandir, les crédits d'acquisition augmenter et le nombre des profes-

sionnels décuplé. Il semble que l'interprétation du sens de la Charte ait été différente chez nos partenaires syndicaux. Le terme « Manifeste » a été prononcé, qui inscrit la Charte dans une autre perspective...

Depuis 1992, la situation a évolué dans les entreprises. Certaines ont fermé ; d'autres se sont créées.

Mais dans les entreprises de plus de 500 salariés, les bibliothèques paraissent avoir connu peu de changement, à l'exception de la charge de travail qui s'est intensifiée avec l'apparition de nouveaux supports (cédéroms, DVD...) et l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Début mars 2001, nous adressâmes une lettre aux collègues afin de connaître leur sentiment sur le sujet. Nous pouvons donc noter qu'aujourd'hui, les bibliothécaires de comité d'entreprise « souffrent » d'un certain isolement, d'une charge de travail qui les « confine » dans leurs bibliothèques, des missions de « polyvalence culturelle » risquant d'étouffer la vie de la médiathèque, du désir des élus de valoriser la structure sans pour autant reconnaître le métier, la professionnalisation et la formation permanente nécessaire. On parle même parfois de régression en la matière... Il est demandé aussi au bibliothécaire de « faire œuvre spirituelle militante » et de devenir un « supertechnicien » de la documentation et de l'information... On travaille beaucoup aussi à tenter de « toucher » les lecteurs potentiels. Au CE de la RATP par exemple, une charte sur ce thème est en cours d'élaboration...

Le projet d'une journée de rencontre et d'échanges est vivement approuvé. Besoin de réflexion sur la réalité 2001 des bibliothèques de comité d'entreprise, les nouveaux médias, le droit d'auteur et les droits voisins, la bibliothèque comme lieu de convivialité dans l'entreprise et comme espace de citoyenneté. Les enjeux de la lecture publique restent en effet d'actualité. Car la culture d'entreprise est sensiblement différente de la culture en entreprise. Celle-ci, quand elle se déploie, initialise un processus qui est tout aussi bien une résistance aux formes de domination moderne en cours dans l'enceinte des entreprises. Nous pensons que la culture de ceux qui œuvrent à l'accumulation de la richesse, sans pour autant

vouloir faire les frais d'une soumission historique, garde une légitimité, et que la bibliothèque joue un rôle fondamental. La BCE fait partie de la vie des salariés, de leurs familles, et cette structure intégrée dans le monde du travail permet de réintroduire une dimension humaine et citoyenne au sein de la vie d'être humain salarié. Le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté et de jouir des arts, pour reprendre les termes de l'article 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, ne s'arrête pas au seuil de l'espace où le citoyen travaille. Cette insertion – cette incrustation même – est un argument essentiel aux côtés de l'argu-

ment de proximité, toujours si vrai. Il reste la grande originalité et la forte légitimité des bibliothèques de comité d'entreprise. C'est ce que fera valoir la sous-section des BCE aux centrales syndicales signataires de la Charte que l'ABF invitera cet automne pour une sorte de relance des considérations pertinentes de ce grand texte.

Pour la sous-section des bibliothèques de comité d'entreprise,

Philippe Pineau